

CCAS de MALAUNAY



**COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET PRIMITIF 2017**

Note de présentation synthétique

1. LE RESULTAT POUR L'EXERCICE 2016

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 624 410.89 en 2016.

Les loyers de la Résidence les tilleuls et le maintien de la subvention de la commune permettent en grande partie de parvenir à ce résultat nettement supérieur à 2015.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2016 à 565 751.90 €.

L'objectif de maîtrise des dépenses a été rempli.

Le compte administratif du budget 2016 du CCAS s'établit comme suit :

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
-				
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	17 984.93	624 410.89	642 395.82
	Mandats émis (B)	19 094.87	565 751.90	584 846.77
(1) Solde d'exécution (A-B)		-1 109.94	58 658.99	57 549.05
(2) RESULTAT REPORTE N-1		24 559.54	996.25	25 555.79
(3) TOTAL (1+2)		23 449.60	59 655.24	83 104.84
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	2 738.48	0.00	2 738.48
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		-2 738.48	0.00	-2 738.48
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		20 711.12	59 655.24	80 366.36

Le solde d'exécution en investissement est de - 1 109,94 € et de + 58 658,99 € en fonctionnement. Le résultat cumulé pour l'exercice 2016 est donc de + 57549.05 €.

Avec le résultat reporté, ce dernier est de 83 366,84 €.

Si on ajoute le solde des restes à réaliser, on arrive en investissement à un résultat de + 20 711,12 € et en fonctionnement à un résultat de + 59 655.24 €.

2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Le budget 2017 a été élaboré en tenant compte d'un contexte macroéconomique marqué par une croissance modérée et incertaine.

Malgré cette situation et en raison notamment des effets liés au plan de redressement des comptes publics mené par le gouvernement depuis 2012, l'épargne des collectivités locales et de leurs établissements continue de s'effriter malgré une reprise de l'investissement.

Enfin, ces mêmes collectivités doivent établir leurs budgets en tenant compte notamment des dispositions de la loi de finances 2017 et de la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 conçue selon un objectif de poursuite de l'effort de réduction de la dépense publique.

3. L'ENDETTEMENT DU CCAS

Au 1^{er} janvier 2017 et cela depuis 2011, la dette du CCAS est nulle.

4. LES PRIORITES BUDGETAIRES

Après l'installation en 2013 de l'épicerie sociale et solidaire SOLEPI dans les anciens locaux de la CPAM rachetés et aménagés par LOGEAL/SMP (place du 8 mai 1945), l'année 2016 a été marquée par la poursuite de mise en œuvre progressive des actions prévues au schéma de développement social validé en 2014 et rappelé ci-dessous :

AXES DE DEVELOPPEMENT DU CCAS					
<input type="checkbox"/> PRENDRE SOIN DE SOI ET DES AUTRES S'entraider et s'aider soi-même	<input type="checkbox"/> BIEN VIEILLIR A MALAUNAY Adaptation du territoire face au vieillissement	<input type="checkbox"/> TROUVER SA PLACE Orientation et insertion professionnelle	<input type="checkbox"/> MIEUX HABITER Précarité énergétique et lutte contre le mal logement	<input type="checkbox"/> MIEUX EDUQUER ET SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE Soutien à la parentalité	<input type="checkbox"/> BIEN SE NOURRIR Bien se nourrir

AXE 1 : PRENDRE SOIN DE SOI ET DES AUTRES.

Animations et rencontres intergénérationnelles : Diverses rencontres ont été organisées durant l'année 2016 en partenariat avec l'EMMA en particulier. Dans le cadre du Conventionnement avec le Département de Seine-Maritime qui permet pour la Résidence Autonomie Les Tilleuls, les animations en matière de prévention de la dépendance et de la perte d'autonomie seront accentuées.

Autopartage social (ZOE) : le véhicule a été livré en 2016. Un projet de règlement d'usage

entre les services et de prêt pour les bénéficiaires sera présenté lors d'une prochaine séance du CA du CCAS. Pour rappel, ce véhicule a vocation à répondre aux besoins de mobilité des résidents de la RPA les Tilleuls et de la Résidence Alizari ainsi qu'aux personnes en recherche d'emploi ou de formation. Il convient de définir les modalités tarifaires et de durée ainsi que de gestion des réservations en particulier.

Jardins partagés : une association chargée de gérer les jardins partagés pour la résidence Alizari et la RPA les tilleuls va être créée dans les semaines qui viennent. Il convient d'inviter ceux-ci à se manifester pour l'attribution d'une parcelle et réfléchir à un règlement en lien avec l'association des jardiniers de la Métropole.

AXE 2 : BIEN VIEILLIR A MALAUNAY

Le nombre d'heures d'intervention du service d'aide à domicile poursuit sa diminution. La perspective d'une extinction du SAD est maintenue et s'annonce pour la fin de l'année.

Pour la RPA, l'occupation en fin d'année 2016 était de 100 % avec une moyenne d'âge autour de 76 ans.

Les activités proposées aux résidents sont nombreuses et elles permettent de satisfaire l'ensemble des locataires. Dans une démarche de maîtrise des coûts, le CCAS demande une participation très modeste aux résidents.

La ville de Malaunay est inscrite dans une politique du bien vieillir et de ce fait propose aux seniors du territoire un choix multiple et varié d'ateliers en collaboration avec l'ASEPT et SIEL BLEU.

Mise en place d'un CLIC : l'EHPAD des aubépins porte le CLIC de la vallée du Cailly.

Dans le cadre de la loi autonomie, le CCAS porte le projet de résidence autonomie les Tilleuls accordant une large place aux animations, aux échanges et services en direction des résidents. Une participation du département est attendue sur la base d'engagements réalisés effectivement.

Conseil des sages : La première réunion devra être organisée avant l'été.

AXE 3 : TROUVER SA PLACE

Espace info Jeunesse et adultes (informations, ateliers de formations, ...) / point relais pôle emploi : Deux agents ont travaillé sur le projet et sa préfiguration. Un projet en attente de validation du Maire. Une présentation de l'état d'avancement sera programmée lors d'un prochain CA du CCAS.

Le dispositif Accompagnement Jeune Citoyen et les suivis individuels se poursuivent. Une évolution est envisagée au niveau des modalités d'octroi.

AXE 4 : MIEUX HABITER

Service d'intervention à la maîtrise de l'énergie : Le service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie a réalisé 19 visites à domicile depuis la création du service en octobre 2015.

Une réunion avec les partenaires s'est tenue début janvier. La communication spécifique lors de la distribution des leds aux bénéficiaires de SOLEPI et de la Galette des anciens ont été très efficaces.

Soutien à la construction de logements publics de qualité en centre-ville et à la mixité sociale : Divers chantiers sont programmés (PC déposés et purgés) par les différents bailleurs de la commune. Une résidence à la place de la salle des fêtes (7 logements et bureau de la poste) avec des travaux de démolition programmés pour ce mois, une résidence à la place de l'ancienne halte-garderie les écureuils (9 logements) et une résidence à la place du bureau de poste et de SOLEPI (25 logements).

5. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Le résultat excédentaire de 2016 est affecté en recettes de fonctionnement pour un montant de 59 655.24 €.

CHAPITRE 13 : ATTENUATION DE CHARGES

Le montant inscrit correspond au remboursement des indemnités journalières déjà encaissées et prévisibles.

CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES

Le montant correspond aux recettes encaissées en régie auprès des bénéficiaires du service d'aide à domicile. La baisse constatée est proportionnelle à celle envisagée du nombre d'heures facturées et du nombre de bénéficiaires. Cette érosion maîtrisée de recettes suit la même pente que pour les dépenses qui se contractent également dans les mêmes proportions.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATION

La baisse du nombre d'interventions affecte également le niveau de participation du département au titre de l'APA. La participation du Département avec la nouvelle politique de soutien aux Résidences Autonomie permet néanmoins de prévoir une hausse des recettes pour 2017 Prévission de 10 000 € en 2017 pour cette aide du conseil général de Seine-Maritime).

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Les recettes issues des loyers et participations de la CAF (APL) devraient s'établir autour de 230 000 €, prévision néanmoins prudente puisque 239 000 € ont été recouverts au titre des loyers en 2016. Ce résultat est obtenu par une politique active et dynamique de promotion de la résidence et l'accueil de nouveaux résidents dans des délais courts, limitant le taux de

vacance des logements et la perte de loyers.

Les prévisions totales des recettes de fonctionnement s'établissent pour le prochain exercice à 648 752.28 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Les charges à caractère général

Ce chapitre regroupe les dépenses incompressibles (fluides, l'entretien des voiries et des bâtiments, contrats de maintenance) ainsi que les achats nécessaires au fonctionnement des services.

Le changement de délégataire et les évolutions au niveau de la tarification expliquent une augmentation significative des dépenses d'eau (pour les Tilleuls) soit 12 000 € contre 4500 € en 2016.

Elles ont été en revanche pour l'énergie à nouveau moins importantes en 2016 qu'en 2013 (année la plus froide) en raison d'un hiver peu rigoureux.

Dans le contexte économique difficile, le CCAS continue de contribuer à l'effort de recherche systématique d'économies et de rationalisation des achats.

Une analyse précise des différentes charges locatives pour la résidence les Tilleuls a été réalisée en 2015. En effet ces postes (maintenance, dépenses d'animation, travaux ...) ont subi une augmentation particulièrement importante ces dernières années. Une réunion avec les services de la DDTM s'est tenue en 2016 pour envisager une renégociation ou la signature d'un avenant à la convention APL initiale. Il ressort de ces échanges que nous ne pourrions obtenir des services de l'Etat, un avenant permettant de réévaluer la redevance sauf à sortir du conventionnement APL, ce qui n'est pas à l'ordre du jour. En revanche, il a été précisé que les frais de téléassistance figuraient au titre des charges récupérables. Compte-tenu de la relance de la consultation pour le marché de téléassistance, il sera proposé aux résidents de la RA les Tilleuls de s'acquitter du paiement de cette location pour ceux qui souhaiteront en bénéficier. Le loyer mensuel sera établi sur la base du coût annuel réel pour le CCAS (marché plus les frais de gestion) divisé par le nombre de bénéficiaires.

La redevance payée à Habitat 76 sera plus importante qu'en 2016 en particulier pour tenir compte du remboursement des travaux portés par l'office pour la réhabilitation de la résidence (80 000 € en 2017 pour 69 000 € en 2016)

La mise en place du nouveau service de mobilité – auto-partage social pour les résidents de la RA les Tilleuls et ceux d'Alizari génère de nouvelles dépenses pour l'entretien, l'assurance et la communication auprès des futurs usagers (+ 6 000 €).

2) Les charges de personnel

Malgré l'effet « Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) » les charges de personnel correspondant aux avancements d'échelons dont ont bénéficié certains agents en 2016 et les nouvelles charges qui pèseront sur le CCAS à partir de 2016 (diverses décisions de revalorisation du gouvernement, augmentation des taux retraites CNRACL et IRCANTEC...) augmentent très légèrement en 2017 (58 882 € contre 57 300 en 2016).

La fermeture du Service d'Aide à Domicile pour la fin de l'année n'aura pas d'impact sur l'exercice 2017.

3) Autres charges de gestion

Les crédits prévus pour les différentes aides et secours augmentent de 2 500 € par rapport à 2016.

Cette augmentation s'explique par une croissance forte des sollicitations en matière d'aide alimentaire d'urgence constatée dès 2016.

6. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement sera en grande partie consacrée à l'inscription des dépenses pour les travaux sur la terrasse de la résidence et la clôture de la chapelle Notre Dame des Champs (25000 €) et l'individualisation des compteurs d'eau (4000 €).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont pour l'essentiel constituées des dotations aux amortissements (8518.53 €) du virement de la section de fonctionnement appelé autofinancement (13 505.75 €) et du report du résultat d'investissement au compte 001 (23 449.60 €).